



**Ministère des solidarités et de la santé
Ministère du travail
Ministère de l'éducation nationale
Ministère des sports**

ARRÊTÉ

fixant la composition du jury des concours de recrutement
de techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal
ouverts dans le domaine « Prévention santé-environnement » au titre de l'année 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-176 du 27 février 2013 modifié portant statut particulier du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 17 avril 2014 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation des concours de recrutement pour l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2018 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture de concours de recrutement pour l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal, dans le domaine « Prévention santé-environnement » ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury des concours de recrutement de techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal, ouverts dans le domaine « Prévention santé-environnement », au titre de l'année 2018 :

M. Jean-Pierre AUZET

Ingénieur en chef du génie sanitaire honoraire,
Président ;

M. Stéphane DUMINIL

Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire en chef
à l'agence régionale de santé Hauts de France -
délégation départementale de la Somme ;

Mme Cécilia HOUMAIRE

Ingénieure d'études sanitaires à l'agence régionale
de santé Ile de France – délégation départementale
de l'Essonne ;

Mme Mathilde RASSELET

Ingénieure du génie sanitaire à l'agence régionale
de santé Nouvelle Aquitaine – Site de Poitiers ;

M. Nicolas SIMON

Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire en chef
à l'agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine –
délégation départementale des Deux Sèvres.

Article 2

En cas d'indisponibilité de M. Jean-Pierre AUZET, la présidence sera assurée par Mme Mathilde RASSELET

Article 3

Ces concours sont classés dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 4

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **24 MAI 2019**

Le Chef du bureau du recrutement


Arnaud SCOLAN